

17 Mar 2023 -16:51

Appartient à Conseil des ministres du 17 mars 2023

Modification de la loi sur les étrangers en matière de regroupement familial

Sur proposition de la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Nicole de Moor, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à adapter la loi sur les étrangers en ce qui concerne le droit au regroupement familial.

L'avant-projet vise à rendre la loi du 15 décembre 1980 plus conforme à la jurisprudence nationale et internationale et aux instruments communautaires pertinents, y compris la directive 2008/86/CE relative au regroupement familial et la directive 2001/55/CE relative à la protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées.

En outre, le droit au regroupement familial est soumis à des garanties supplémentaires afin de prévenir les abus et les utilisations abusives. Certaines corrections terminologiques ont également été apportées.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers en matière de droit au regroupement familial

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 572 02 00
<https://demoor.belgium.be>

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@demoor.fed.be